

## Fiche de données de sécurité

### 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / SOCIETE

#### Identification de la Substance :

Nom: Fiole Parfum Barbe à Papa - BoomtoneDJ  
Conditionnement : Flacon 20 ML & 250 ML



#### Société :

SONOVENTE - 7, avenue du 1er mai - BP : 30104  
91123 - PALAISEAU Cdx - FRANCE

Tel : 01 80 38 38 38 - Email : [infos@sonovente.com](mailto:infos@sonovente.com)

#### Telephone d'urgence:

Téléphone Urgence France (24h) : +33 (0) 172 11 0003  
INRS/ORFILA (France) : +33 (0) 1 45 42 59 59  
National Toxicological Information Service (Espagne): +34 91 562 04 20  
National Toxicological Information Service (Hongrie): +36 80 201 199  
Centre Antipoisons (antipoison centre) (Belgique): +32 (0)70 245 245  
Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (Netherlands): +31 (0)30 274 8888  
Informationszentrale gegen Vergiftungen (Allemagne) : +49-228-19 24 0  
Vergiftungsinformationszentrale Wien (Autriche): +43-1-40 6-43 43  
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ) (Suisse): + 41 44 251

#### Utilisation de la substance :

Formulation destinée à un usage professionnel et ne s'utilisant pas seule.  
Formulation destinée à être diluée dans du liquide à fumée artificielle , du liquide à brouillard artificiel , du liquide à bulles pour produire des effets parfumés dans le secteur événementiel, spectacles, clubs, théâtres, du liquide à mousse.

Dans des conditions normales de fonctionnement ( soit un flacon de 20 ml pour 5L de liquide à fumée ou de liquide à bulles, soit un flacon de 250 ML pour 1000L de liquide à mousse prêt à l'emploi ), les produits ne présentent pas de danger particulier.

Le flacon de 20 ml - Euroscnt Coconut - contient mélange de 30% d'eau dé ionisée (CAS 7732-18-5), 30% de glycol (EINECS 2003380) et 40% de composants chimiques parfum dont les caractéristiques les plus importantes sont décrits ci-dessous

Les informations ci-dessous ne s'appliquent pas au produit fini dans son intégralité, mais seulement à la partie concernant les composants chimiques du parfum à l'état pur , par principe de précaution en ce qui concerne les caractéristiques toxicologiques.

## 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.  
Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

- 30 % d'eau dé ionisée (CAS 7732-18-5) : non classés comme produits dangereux
- 30% de Glycol ( EINECS 2003380) : non classés comme produits dangereux
  
- 40 % de composants chimiques parfum :

Inflammable (R 10).

Toxicité aiguë par voie orale : nocif (Xn, R 22).

Lésions oculaires graves (Xi, R 41).

Sensibilisation cutanée (Xi, R 43).

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (R 66).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Éléments d'étiquetage conformément aux directives 67/548/CEE , 1999/45/CEE et leurs adaptations.

Symboles de danger :

Nocif Inflammable

Contient du :

CAS 34398-01-1 UNDECYLHYDROXYPOLYOXYETHYLENE

EC 202-589-1 EUGENOL

Phrases de risque :

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 10 Inflammable.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases de sécurité :

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible

## 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

#### Composition de la formulation :

- 30 % eau dé ionisée (CAS 7732-18-5)
- 30% Glycol ( EINECS 2003380)
- 40 % de composants chimiques parfum , caractéristiques décrites ci dessous :

#### Mélange parfum - Composition :

Informations sur les composants concernant le concentré parfum à l'état pur :

Autres données :

CAS: 34398-01-1 UNDECYLHYDROXYPOLYOXYETHYLENE  $\leq x \% < 50$

INDEX: 607-130-00-2 CAS: 123-92-2 EC: 204-662-3 ACETATE D'ISOPENTYLE  $\leq x \% < 25$

CAS: 169107-21-5 ALCOOL C9-11 ETHOXYLE  $\leq x \% < 25$

CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7 BENZYL ACETATE  $2.5 \leq x \% < 10$

CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1 EUGENOL  $0 \leq x \% < 2.5$

CAS: 659-70-1 EC: 211-536-1 ISOVALERIANATE ISO AMYLE  $0 \leq x \% < 2.5$

CAS: 104-67-6 EC: 203-225-4 GAMMA-UNDECALACTONE  $0 \leq x \% < 2.5$

#### Informations sur

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer la FDS.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer la FDS.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

#### Traitement spécifique et immédiat :

## Information pour le médecin :

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

#### **Moyens d'extinction**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

#### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### **Conseils aux pompiers**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

### 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

#### **Pour les non-secouristes**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

#### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

### **Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête.

Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

### **Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées

### **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés :

Matériaux de conditionnement appropriés :

### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés :

Matériaux de conditionnement appropriés :

Matériaux de conditionnement inappropriés :

### **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

## 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

#### Paramètres de contrôle

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS VME-mg/m<sup>3</sup> VME-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> : VLE-ppm : Notes :

123-92-2 270 50 540 100 -

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS TWA : STEL : Ceiling : Définition : Critères :

123-92-2 50 ppm 100 ppm - - -

140-11-4 10 ppm - - - -

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS VME : VME : Dépassement Remarques

123-92-2 50 ml/m<sup>3</sup> 270 mg/m<sup>3</sup> 1(l) DFG, E

- France (INRS - ED984 :2008) :

CAS VME-ppm : VME-mg/m<sup>3</sup> : VLE-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> : Notes TMP N° :

123-92-2 50 270 100 540 - 84

### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

#### Valeurs limites biologiques :

##### Contrôles

#### Valeurs limites biologiques :

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

#### Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

#### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Type de bottes de protection appropriés :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### Protection respiratoire

Type de masque FFP :

Classe :

Type de masque à filtres combinés :

Type d'appareil filtrant à ventilation assistée :

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143 :

Appareils de protection respiratoire isolants :

## 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Point d'éclair : 49.00 °C.

Méthode de détermination du point d'éclair :

Pression de vapeur : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Méthode de détermination de la pression de vapeur :

Densité : Non précisé.

Hydrosolubilité : Insoluble.

Méthode de détermination de la solubilité dans l'eau :

Viscosité :  $\nu < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$  (40°C)

Méthode de détermination de la viscosité :

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

#### Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## 10 - STABILITE ET REACTIVITE

### Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

### Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

Tenir à l'écart de/des :

### Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en de ça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iritis.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

### Substances

#### Toxicité aiguë :

EUGENOL (CAS: 97-53-0)

Par voie orale : DL50 = 2300 mg/kg

BENZYL ACETATE (CAS: 140-11-4)

Par voie orale : DL50 = 2490 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Cancérogénicité :

Toxicité pour la reproduction :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :  
Danger par aspiration :  
Mélange Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange  
Toxicité aiguë :  
Corrosion cutanée/irritation cutanée :  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :  
Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.  
Mutagénicité sur les cellules germinales :  
Cancérogénicité :  
Toxicité pour la reproduction :  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :  
Danger par aspiration :  
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques  
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée  
Effets interactifs  
Absence de données spécifiques  
Informations sur les mélanges et informations sur les substances  
Autres informations  
**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**  
- Acétate d'isopentyle (CAS 123-92-2): Voir la fiche toxicologique n° 175 de 2003.

## 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.  
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### **Toxicité**

#### **Substances**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

#### **Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### **Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

## 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### **Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT L'ELIMINATION**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**Numéro ONU** 1266

**Nom d'expédition des Nations unies** UN1266=PRODUITS POUR PARFUMERIE

**Classe(s) de danger pour le transport**

**Groupe d'emballage** III

**Dangers pour l'environnement**

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID Classe Code Groupe Etiquette Ident. QL Dispo. EQ Cat. Tunnel

3 F1 III 3 30 5 L 163 640E1 3 D/E

IMDG Classe 2°Etiqu. Groupe QL FS Dispo. EQ

3 - III 5 L F-E,S-D 163 223 90E1

IATA Classe 2°Etiqu. Groupe Passager Passager Cargo Cargo note EQ

3 - III 355 60 L 366 220 L A3 A72E1

3 - III Y344 10 L - - A3 A72E1

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 10 Inflammable.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.